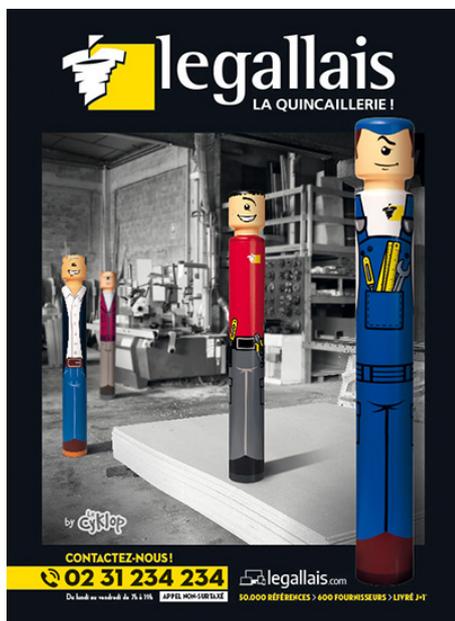


Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [Eqjp](#)

Le catalogue 2020 une offre cyclopéenne



Le catalogue 2020 Legallais, support commercial de référence de l'entreprise caennaise aux côtés de son site internet, propose cette année sur 3 000 pages une offre sélectionnée auprès de quelque 600 fournisseurs et riche de 50 000 références tarifées disponibles en stock et livrées en J+1 partout en France.

Etoffé dans les huit domaines d'expertise du distributeur (bâtiment, agencement, plomberie, électricité, consommable, outillage, matériels, protection) et notamment en quincaillerie de bâtiment et d'agencement (900 articles supplémentaires) et en plomberie chauffage sanitaire (+300 articles), ce document propose en outre une sélection de 5 000 produits éco-responsables et 3 400 références sous la marque Legallais, laquelle fêtera ses quinze ans en 2020... et plus de quarante guides de choix.

A l'instar des catalogues précédents dont l'habillage de la couverture avait été confié à des artistes graphiques (Vanluc, DeCaroline, Chanoir, Jo di Bona, Astro, Bishop Parigo), cette édition 2020 s'est de nouveau confrontée à l'art avec la présentation en ouverture d'une œuvre de Le CyKlop qui vient « proposer une vision croisées entre l'art et les artisans ». Ce graphiste du milieu du street art a comme objet fétiche le potelet anti-stationnement en métal qui peut être revisité pour prendre l'aspect de personnages originaux, élément de voirie détourné dont quatre exemplaires apparaissent en premier plan du catalogue Legallais pour dessiner une couverture originale et attractive.

Le site Legallais, Favor'i de bronze

Le site marchand Legallais a obtenu le Favor'i de bronze dans la catégorie Vente aux Professionnels lors de la 13^e édition du Grand Prix Favor'i e-commerce 2020 organisé en décembre dernier par la Fevad, Fédération du e-commerce et de la vente à distance. Le distributeur a obtenu une note globale de 16,72 sur 20 après un sondage réalisé auprès de 1 344 entreprises françaises ayant acheté sur au moins un site de e-commerce au cours des douze mois précédents. Cette distinction est basée sur les cinq critères que sont le choix des produits, le fonctionnement du site, le rapport qualité/prix, la responsabilité sociale des entreprises, le service client.